

SANTÉ

Des enfants moins bien soignés à l'avenir ?

Les médecins urgentistes dénoncent un nouvel arrêté qui pénalise les unités de soins intensifs pédiatriques.

Les médecins urgentistes ont fait part de leurs inquiétudes, dimanche, face au nouvel arrêté royal fixant les normes auxquelles un programme de soins pour enfants doit répondre pour être agréé.

Publié le 18 avril au Moniteur, cet arrêté « impose des restrictions sur l'organisation des unités de soins intensifs pédiatriques », « sans garantie d'un transfert efficace et de qualité des enfants malades avec instabilité vitale vers une unité de soins intensifs », dénonce dans un communiqué le Belgian College of Emergency Physicians.

À cause de cet arrêté, « des en-

fants dans un état très critique devront séjourner plus longtemps dans un service d'urgence en attendant d'être admis dans une unité de soins intensifs, ce qui est médicalement et éthiquement injustifiable », poursuit le collège selon lequel « ni l'Union professionnelle des urgentistes, ni l'Union scientifique,

ni le Conseil National des secours médicaux d'urgence, ni le Collège qualité de médecine d'urgence n'ont été invités à analyser ces textes importants. »

« Cet arrêté qui avait pour but de protéger l'enfant, en tuera certainement s'il reste dans sa forme actuelle », concluent les médecins urgentistes en appelant à un nouveau texte rédigé « à l'issue d'un débat de fonds sur la qualité et la faisabilité des mesures à prendre impliquant tous les experts pour assurer la prise en charge responsable des enfants souffrant d'une maladie grave aiguë. » ■